

## Procédure relative à la distribution et à l'administration de médicaments dans les écoles nécessitant la contribution d'un intervenant en milieu scolaire

Chers parents,

La présente est pour vous informer de la procédure en place dans le milieu scolaire concernant la prise de médicaments à l'école. Nous vous rappelons que la prise de médicaments prescrits à l'école demeure **une mesure exceptionnelle** encadrée par la loi 90<sup>1</sup>.

De ce fait, nous vous demandons de vérifier auprès du médecin ou du pharmacien, la possibilité de prescrire un médicament à action prolongée (dans la mesure où l'effet est équivalent) ou d'établir un horaire qui ferait en sorte que le médicament soit pris à la maison. Ainsi, les risques d'omission ou les risques liés au transport et à l'entreposage de médicaments seront diminués. Cette mesure contribuera à assurer un milieu plus sécuritaire pour tous les élèves de l'école.

⇒ À noter que si votre enfant est malade, il devra rester à la maison jusqu'à ce que son état général soit satisfaisant.

Avant qu'un médicament puisse être distribué ou administré à votre enfant à l'école, vous devez :

1. Remplir et signer le formulaire « Autorisation de distribution ou d'administration de médicaments » joint à cette lettre. **Aucune distribution ou administration de médicaments prescrits ne sera effectuée sans cette autorisation dûment signée.** Il est de votre responsabilité d'évaluer si la prise de médication nécessite une **distribution ou une administration** de médicaments, dépendamment de l'âge, de la maturité et des capacités de votre enfant.
2. Le formulaire et le médicament doivent être remis à la personne désignée par la direction.
3. Toute médication doit être prête à administrer ou à distribuer, c'est-à-dire, qu'elle ne requiert pas de manipulation par l'intervenant.
4. Le médicament doit être remis à l'école dans son contenant original reçu du pharmacien et accompagné de l'étiquette produite par la pharmacie au nom de l'enfant. Si nécessaire, vous pouvez demander au pharmacien un deuxième contenant avec l'étiquette pour la maison.
5. Vous devez aviser immédiatement l'école de toute modification de la prescription. Un nouveau formulaire devra être complété et vous devrez y joindre une copie de la nouvelle prescription ou de l'étiquette de la pharmacie.
6. Vous devez assurer le renouvellement de la prescription du médicament lorsque nécessaire et reprendre le médicament, lorsque terminé.

Il est important de responsabiliser votre enfant face à sa médication, de l'aviser qu'il ne doit en aucun cas échanger ou donner sa médication à d'autres élèves et lui faire prendre conscience des conséquences dangereuses que cela peut engendrer.

Dans le cas où vous évaluez que votre enfant est complètement autonome, c'est-à-dire, qu'il puisse prendre lui-même sa médication sans qu'on lui rappelle, qu'on le supervise, qu'on lui remette ou qu'on lui administre, il n'est pas nécessaire de compléter l'autorisation de la page suivante. Dans ce cas, pour assurer la sécurité de l'ensemble des élèves, l'élève autonome dans la prise de sa médication doit apporter chaque jour à l'école seulement la dose du médicament qu'il doit prendre pour la journée, et ce, dans le contenant sécuritaire fourni par le pharmacien avec l'étiquette. Le médicament doit être placé dans un endroit sécuritaire qui n'est pas accessible par les autres élèves.

Merci de votre collaboration, La direction d'école

---

<sup>1</sup> La loi 90 encadre l'administration de médicaments et de soins invasifs d'assistance par des non-professionnels, dont ceux du milieu scolaire.



## Formulaire d'autorisation de distribution ou d'administration d'un médicament à l'école

*Nous vous demandons de remplir et de signer ce formulaire d'autorisation. Aucun médicament ne sera distribué ou administré à votre enfant sans cette autorisation écrite.*

### Identification de l'élève

Nom et prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Nom de l'enseignant(e) : \_\_\_\_\_

Nom du parent 1 : \_\_\_\_\_ Téléphone de jour : \_\_\_\_\_

Nom du parent 2 : \_\_\_\_\_ Téléphone de jour : \_\_\_\_\_

Contact en cas d'urgence : ⇒ Nom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

### COCHEZ LA SITUATION QUI CONCERNE VOTRE ENFANT

Mon enfant est **CAPABLE** de prendre lui-même son médicament, après qu'une personne désignée lui ait remis (**Distribution** du médicament).

Mon enfant est **INCAPABLE** de prendre lui-même son médicament, car la personne désignée doit lui administrer (**Administration** de médicament).

⇒ Cette demande sera automatiquement remise à l'infirmière de l'école pour évaluation. Notez que le parent ou un substitut devra assumer l'administration du médicament tant que la demande ne sera pas acceptée officiellement par l'école.

### Médication

Nom du médicament : \_\_\_\_\_ Posologie (dose) : \_\_\_\_\_

Heure de la distribution ou de l'administration : \_\_\_\_\_ Durée prévue du traitement : \_\_\_\_\_

Effets secondaires prévisibles, si connus : \_\_\_\_\_

Prescrit pour le problème de santé suivant : \_\_\_\_\_

Mode de conservation du médicament (indications de la pharmacie) : \_\_\_\_\_

Prescrit par Dr : \_\_\_\_\_ Date d'expiration du médicament : \_\_\_\_\_

\*\*\*Si le médicament doit être distribué ou administré au besoin, spécifiez le moment et les symptômes que doit avoir l'enfant pour permettre la prise du médicament : \_\_\_\_\_

### AUTORISATION

- J'autorise  la **distribution** OU  l'**administration** du (des) médicament(s) ci-haut mentionné(s).
- Je reconnais avoir pris connaissance de la procédure de distribution et d'administration des médicaments.
- J'autorise les personnes désignées par la direction de l'école ou l'infirmière, à distribuer ou administrer le médicament prescrit à mon enfant.
- Je reconnais que des risques sont associés à la distribution ou l'administration de médicament (ex. : effets secondaires, résultats imprévus, etc.) et que les personnes désignées par l'école ainsi que la Commission scolaire ne peuvent en être tenues responsables.

\_\_\_\_\_  
Signature du parent ou du titulaire de l'autorité parentale

\_\_\_\_\_  
Date

### Notes

- Advenant le cas où votre enfant ne prendrait plus le médicament, vous devrez en aviser l'école par écrit.
- Advenant le cas où le dosage ou l'horaire de la prise du médicament était modifié, veuillez compléter immédiatement un nouveau formulaire d'autorisation.